

Débats historiographiques et enjeux scientifiques autour de l'utilité commerciale des consuls

Arnaud Bartolomei



Édition électronique

URL : <http://cdlm.revues.org/8487>

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et
contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2016

Pagination : 49-59

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Arnaud Bartolomei, « Débats historiographiques et enjeux scientifiques autour de l'utilité commerciale des consuls », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 93 | 2016, mis en ligne le 15 juin 2017, consulté le 27 juillet 2017. URL : <http://cdlm.revues.org/8487>

Ce document a été généré automatiquement le 27 juillet 2017.

© Tous droits réservés

Débats historiographiques et enjeux scientifiques autour de l'utilité commerciale des consuls

Arnaud Bartolomei

- 1 Dans un article programmatique publié en 2013, nous avons eu l'occasion de présenter une première recension des réponses fournies par la littérature historique à la question très générale de l'utilité commerciale des consuls¹. Au-delà de la stricte énumération des fonctions commerciales dévolues aux consuls – protection des marchands, règlement de leurs litiges commerciaux et information économique – nous avons alors pu souligner l'opposition historiographique marquée qui séparait, d'un côté, des historiens qui n'hésitaient pas à présenter l'institution consulaire comme un instrument de performance économique incontestable et, de l'autre, des historiens se montrant beaucoup plus réservés sur la question. Alors que les premiers conçoivent l'institution consulaire comme un instrument ayant clairement contribué à la prospérité économique des pays qu'ils étudient², les seconds y voient plutôt une entrave à la liberté d'entreprendre des particuliers, imposée par l'État colbertiste³. Il nous avait alors également été donné de souligner les ambiguïtés et les faux-semblants d'un tel questionnement qui, prisonnier de la dialectique colbertiste, opposait probablement trop systématiquement l'« intérêt général » et le « commerce national » aux intérêts particuliers des marchands, alors même que ces deux catégories sont loin d'être parfaitement hermétiques l'une à l'autre. Plusieurs contributions réunies dans le même ouvrage publié en 2013 mettaient d'ailleurs l'accent sur des figures de consuls-marchands, très éloignés de l'« idéal colbertien », pour lesquels la question de l'utilité commerciale aurait également mérité d'être soulevée⁴ : ces consuls parvenaient-ils à gérer de concert et harmonieusement leurs intérêts commerciaux personnels et le service de leurs ressortissants ? Leur connaissance de la matière commerciale était-elle un atout pour l'accomplissement des missions qui leur étaient confiées ou, au contraire, une source potentielle de conflits d'intérêts ?

- 2 Il apparaissait ainsi que, au-delà de l'opposition entre des « consuls-marchands », supposés privilégier leurs propres intérêts ou ceux de leurs clans, et des « consuls-fonctionnaires », servant scrupuleusement la balance commerciale de leur pays, s'étendait toute une palette de figures hybrides qu'il restait à mettre en lumière et à analyser dans la perspective envisagée. Ce travail constitua, dans les années qui suivirent, l'un des axes centraux de la réflexion collective engagée, d'abord au sein d'un programme de recherches soutenu par le Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, puis à l'occasion d'un colloque organisé à Nice en 2014⁵. La publication des actes de ce colloque livrera prochainement, de façon précise et détaillée, la richesse des réponses apportées au problème soulevé⁶. Notre propos ne sera donc pas ici de reprendre la totalité de ces apports mais plutôt de dégager quelques-unes des conclusions les plus significatives qui ont pu être formulées. Pour ce faire, nous reviendrons d'abord sur les différentes propositions historiographiques qui ont été apportées à la question de l'utilité commerciale des consuls, puis nous montrerons comment ces approches peuvent être dépassées par une reformulation et une explicitation des enjeux qui leur sont sous-jacents.

L'utilité commerciale des consuls, un débat historiographique

- 3 En 1758, le juriste Emer de Vattel estimait que les consuls constituaient « une des institutions modernes les plus utiles au commerce »⁷. Incontestablement, il s'agissait là d'une idée très largement partagée à son époque, comme l'attestent les nombreux témoignages qui ont été collectés dans les traités juridiques ou diplomatiques : tous s'accordent sur l'utilité et l'importance de l'institution consulaire. Créée « pour juger les différends qui naissent entre les marchands de leur nation » (Callière, Amsterdam, 1716)⁸, elle avait également pour fonction de veiller à la « conservation des droits et des privilèges de leur nation » (Vattel, Londres, 1758)⁹ et, ce faisant, elle était indispensable pour « faciliter le négoce » (Furetière, Paris, 1690)¹⁰. C'est d'ailleurs parce qu'il ne faisait aucun doute pour les contemporains que l'institution consulaire permettait de garantir « la plus grande sûreté et tranquillité des marchands »¹¹, que tous les traités de paix signés durant cette période prévoyaient sa création et que tous les pays se dotèrent progressivement de réseaux consulaires étendus¹². Cependant, si les textes juridiques, diplomatiques et législatifs semblent s'accorder pour définir les consuls des étrangers comme une institution utile pour les commerçants et le développement du commerce extérieur, peu décrivent en revanche avec précision les services concrets que les consuls rendaient aux marchands, ni ce que ces services avaient d'indispensable pour eux. Il faut donc s'en remettre aux travaux plus récents des historiens pour mieux comprendre les liens entre l'institution consulaire et le monde du commerce à distance.
- 4 Parmi les nombreuses études historiques consacrées ces dernières années à l'analyse de la fonction consulaire, deux ont plus particulièrement mis en exergue les liens entre l'institution consulaire et la performance économique. La première, et la plus célèbre, est celle de Leos Müller qui établit un lien direct entre le déploiement de l'institution consulaire suédoise en Méditerranée et l'essor de ce pavillon dans cet espace commercial très éloigné de celui de la mer Baltique¹³. En offrant un service efficace de gestion de leurs intérêts maritimes aux armateurs suédois qui, contrairement aux Britanniques ou aux Hollandais, ne bénéficiaient pas dans les ports méditerranéens de l'appui de puissantes

colonies de compatriotes, l'institution consulaire suédoise aurait été une actrice de premier ordre de l'expansion maritime de ce pays. À partir d'un terrain d'étude radicalement différent, on retrouve des conclusions similaires exposées dans les travaux de Tomoko Hashino, qui présentent également le réseau consulaire japonais – construit à partir de l'ère Meiji – comme un instrument essentiel de la réussite industrielle du pays à la fin du XIX^e siècle : en collectant les informations sur les goûts et les attentes des consommateurs et en les faisant remonter vers les districts industriels japonais de la soie, les consuls auraient joué un rôle crucial dans l'essor économique du pays¹⁴. Un tel lien entre l'efficacité de l'institution consulaire et la performance économique est également suggéré, de façon plus implicite, dans toute une tradition historiographique française qui a eu tendance à décrire en parallèle, et ce faisant à les lier, l'expansion commerciale française et son rayonnement diplomatique. C'est notamment le cas de l'historiographie de la présence française en Espagne qui, à la suite des travaux pionniers d'Albert Girard et de Didier Ozanam, a largement décrit la « si douce domination » qu'exerçaient les négociants français dans la Péninsule, en la reliant à l'influence dont bénéficiaient les agents diplomatiques et consulaires français auprès de la cour espagnole¹⁵. De ce point de vue, la collection des « instructions » ministérielles relatives au commerce d'Espagne, qu'ont récemment édités Didier Ozanam et Anne Mézin, permet d'ailleurs de saisir à quel point cette vision des choses était totalement assumée par les autorités françaises : veiller au respect des traités, dont de nombreuses clauses permettaient de se livrer à des pratiques commerciales illégales en toute impunité, lutter contre les « vexations » d'une administration espagnole toujours suspectée de vouloir entraver les intérêts français, et relayer, en plus haut lieu, les plaintes et requêtes émanant des colonies marchandes dispersées dans les centres névralgiques des provinces espagnoles, telles étaient les principales consignes inscrites sur les feuilles de route remises aux agents français envoyés en mission en Espagne¹⁶.

- 5 Peut-on cependant établir aussi aisément le lien entre la domination commerciale française dans la Péninsule et l'efficacité de son institution consulaire ? Le cas du Portugal voisin, étudié par Jean-François Labourdette, amène pour le moins à soulever la question. Ici, non seulement l'institution consulaire française se serait révélée impuissante pour développer le volume des échanges entre la France et le Portugal, mais en plus elle aurait été perçue comme une entrave à leurs affaires par les marchands français installés sur place : un tel constat conduit finalement l'auteur à faire de la nation française de Lisbonne un modèle de l'échec du « colbertisme »¹⁷. Cet échec de l'institution consulaire colbertienne dans la péninsule Ibérique a d'ailleurs été repris et théorisé dans les travaux de deux autres historiens ayant travaillé sur les communautés marchandes génoise et irlandaise également présentes dans la Péninsule au XVIII^e siècle, lesquels tendent tous les deux à opposer la lourdeur et l'impuissance des grandes machines institutionnelles mercantilistes à la souplesse et à l'efficacité des diasporas marchandes qu'ils étudient. Ainsi Catia Brillì a forgé la belle expression de « diaspora silencieuse » pour désigner les communautés marchandes génoises disséminées dans l'espace atlantique qui, précisément, ne bénéficiaient pas de la « voix » des consuls pour défendre leurs intérêts. En revanche, ces communautés ont développé d'efficaces stratégies d'intégration aux sociétés d'accueil – via la naturalisation et le mariage – afin de pénétrer les monopoles coloniaux des grandes nations mercantilistes¹⁸. L'étude qu'Oscar Recio Morales a consacrée aux marchands irlandais présents en Espagne abonde dans le même sens. Il insiste en effet sur la plus grande résistance qu'auraient opposée aux remises en cause

dont furent l'objet les marchands étrangers au XVIII^e siècle, les petites nations dénuées de privilèges, de flotte et de consuls par rapport aux grandes nations mercantilistes, directement visées par les réformes carolines de la seconde moitié du siècle, puis par les représailles liées aux guerres révolutionnaires et impériales¹⁹. De nombreuses autres pièces, émanant d'autres théâtres d'opérations, pourraient d'ailleurs être versées dans l'acte d'accusation de l'institution consulaire. Il suffirait de rappeler ici l'importante littérature critique qu'a suscitée l'institution consulaire française au Levant où les consuls, objets d'incessantes « cabales » de la part de leurs administrés, auraient avant tout été perçus par les marchands des Échelles comme des obstacles à la bonne marche de leurs affaires²⁰.

- 6 Notons enfin que la réflexion pourrait aussi être nourrie par les travaux d'historiens qui, bien qu'ayant étudié l'institution consulaire dans une perspective non-économique, n'en apportent pas moins de précieux arguments au débat. On pense, par exemple, aux différentes études qui ont montré que la création et l'essor des réseaux consulaires européens aux XVIII^e et XIX^e siècles avaient pu répondre à des logiques bien plus politiques que réellement commerciales : pour de nombreux souverains, comme Frédéric II de Prusse par exemple, l'institution consulaire n'avait pas pour objet de développer le commerce de ses sujets, mais plutôt celui de manifester la souveraineté et la puissance de son royaume sur la scène internationale²¹. Il en est vraisemblablement de même pour toutes les jeunes nations américaines ou européennes apparues au XIX^e siècle, qui se sont dotées, dès leur naissance, de réseaux consulaires complets alors même que leurs intérêts commerciaux ne le justifiaient aucunement²². D'autres historiens ont pour leur part insisté sur les logiques strictement utilitaristes ou carriéristes qui pouvaient guider les consuls dans leur action et, ce faisant, compromettre la réelle efficacité des services qu'ils rendaient : l'absentéisme chronique dont fit preuve le consul génois à Lisbonne dans la seconde moitié du XVIII^e siècle est emblématique de cette situation et illustre probablement de la meilleure façon le fait que les commerçants pouvaient se passer des services de leurs consuls²³.
- 7 Ces dernières remarques, loin de nous amener à considérer l'interrogation sur l'utilité commerciale des consuls comme un questionnement vain, nous semblent au contraire devoir être prises comme une invitation à prolonger la réflexion sur le sujet et à en reformuler les termes. Car s'il fait peu de doute qu'il est inconfortable, et probablement impossible, de démontrer l'utilité ou l'inutilité commerciale de l'institution consulaire *de manière générale*, il peut en revanche s'avérer extrêmement stimulant de distinguer les contextes commerciaux et institutionnels dans lesquels elle a été perçue comme utile et efficace, de ceux dans lesquels elle s'est au contraire révélée impuissante ou contre-productive.

Pour une vision globale de la fonction consulaire

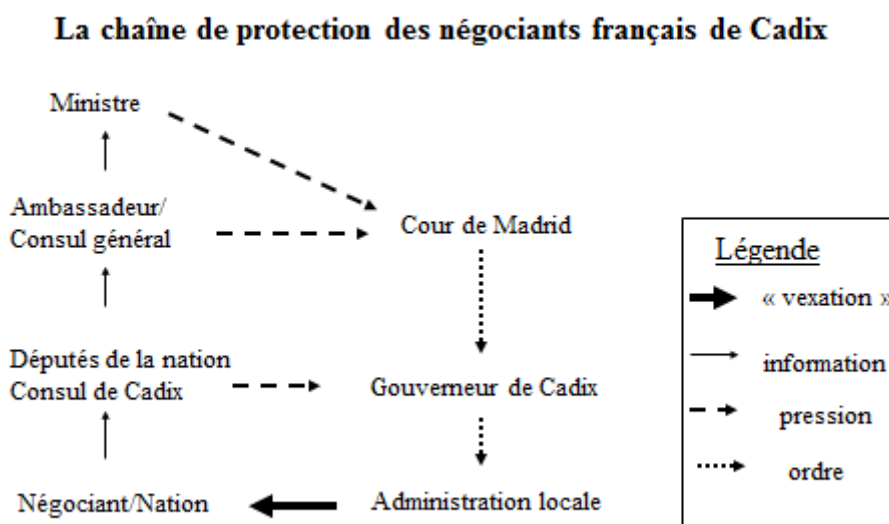
- 8 L'appréciation de l'utilité commerciale des consuls suppose de dissiper, au préalable, différents faux-semblants. Le plus important réside dans la question des destinataires effectifs des services consulaires. Considérer que les consuls pouvaient rendre de précieux services à certains de leurs administrés et pas à d'autres permet en effet de mieux comprendre les réponses divergentes qui ont pu être exprimées, depuis trois siècles, à la question posée. Or, pour apprécier convenablement quels étaient les bénéficiaires effectifs des services consulaires, il faut replacer l'action des consuls dans

une perspective large, envisageant les différents niveaux auxquels s'effectuaient leurs missions. La question de l'information consulaire fournit une parfaite illustration de cette perspective globale qu'il convient d'adopter pour évaluer, à leur juste titre, l'utilité des services que les consuls rendaient aux marchands.

- 9 Dans un premier temps, les travaux historiques consacrés à la fonction consulaire se sont principalement focalisés sur la question de l'utilité que pouvaient avoir, pour le monde négociant, les informations transmises par les consuls et avant tout destinées à des bureaux ministériels, dont on n'était même pas certain, il y a peu encore, qu'ils soient en mesure de les réceptionner et de les traiter convenablement²⁴. Le faible intérêt de l'information commerciale consulaire pour les marchands a notamment été pointé pour le cas français. Ainsi, Marc Belissa a souligné l'incapacité du réseau consulaire français mis en place aux États-Unis au lendemain de la guerre d'Indépendance américaine, à soutenir efficacement le déploiement des intérêts marchands français outre-Atlantique²⁵. Diverses contributions de premier plan à cette question ont cependant fait progresser notre connaissance ces dernières années. Elles ont montré, d'abord, qu'une partie des informations collectées par les ministères n'étaient pas inutilement thésaurisées dans des bureaux hermétiques aux intérêts marchands, mais étaient au contraire effectivement traitées, voire redistribuées dans le monde marchand. Cela a été prouvé aussi bien pour le pouvoir autrichien du XVIII^e siècle, qui utilisait la Bourse de Trieste pour répercuter les informations collectées au sein des milieux d'affaires²⁶, que pour le gouvernement français qui, au XIX^e siècle, utilise un périodique, *Les avis divers sur le commerce*, pour diffuser en France, via le réseau des chambres de commerce, les informations commerciales collectées par son réseau consulaire²⁷. Pierrick Pourchasse remarque pour sa part que dans les pays scandinaves les autorités de tutelle demandent aux services consulaires de collecter systématiquement les prix courants, les règles commerciales, les mouvements des navires, les cargaisons, les prix du fret et les taux d'assurances et même « des conseils aux armateurs pour que leurs trafics soient plus profitables »²⁸. Ces différents travaux prouvent que les autorités de tutelle n'étaient pas nécessairement de simples réceptacles de l'information consulaire mais qu'elles pouvaient également fonctionner comme des maillons de chaînes informationnelles plus complexes, dont on ne peut saisir la rationalité qu'à condition de les reconstituer intégralement.
- 10 L'autre apport des travaux récents dédiés à l'information commerciale a été de souligner la diversité des destinataires de la correspondance consulaire, dont seule une partie était effectivement adressée aux autorités de tutelle. Le consul suédois à Tunis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, par exemple, entretient une active correspondance avec sa tutelle – le président du Conseil royal de la chancellerie –, mais aussi avec des institutions commerciales plus spécifiques comme « le Comité Royal des Convois » qui organise la navigation suédoise en Méditerranée ou le Bureau du commerce qui représente les intérêts corporatifs du négoce de Stockholm²⁹. Alors que la tonalité de la correspondance échangée avec le premier est plutôt d'ordre politique et diplomatique, les autres bénéficient d'informations dont l'utilité commerciale ne laisse aucun doute comme, par exemple, des prix courants ou même des conseils très concrets pour mettre en garde les armateurs contre « l'ivrognerie, la brutalité et l'avidité » de leurs capitaines, qui seraient la cause de nombre de leurs difficultés³⁰... Il en est de même pour les consuls français, à propos desquels on commence à entrevoir la pluralité des acteurs avec lesquels ils entretenaient une correspondance au-delà de leurs seules autorités de tutelle³¹. Ainsi, le consul général de France à Cadix, dont nous avons systématiquement étudié la

correspondance passive pour l'année 1820, correspond certes avec le ministre des Affaires étrangères mais aussi, en parallèle, avec tous les autres membres du réseau diplomatique français présents en Espagne – l'ambassadeur, le consul général de Madrid, les autres consuls présents dans la Péninsule et les vice-consuls placés sous son autorité –, ainsi qu'avec de multiples institutions françaises (chambres de commerce, institutions sanitaires, tribunaux, préfetures) et espagnoles (municipalités, hôpitaux, *gobierno civil*, *Consulado*) et même avec des particuliers³². De la même façon, deux siècles plus tôt, les consuls vénitiens répartis en Méditerranée orientale ne limitaient pas leurs échanges avec les seules autorités de Venise mais entretenaient également d'intenses relations épistolaires entre eux, avec le bayle de Constantinople et probablement avec d'autres acteurs que les sources ne permettent pas toujours d'identifier³³.

- 11 Enfin, il faut toujours garder à l'esprit, avant d'apprécier la valeur de l'information consulaire, que cette dernière n'a pas le même statut ni la même fonction que les informations commerciales qu'échangeaient entre eux les marchands : en effet, même si, contrairement à celles-ci, elle n'est pas directement adressée à des marchands et n'a pas vocation à les éclairer dans la réalisation de leurs spéculations commerciales, elle peut en revanche servir d'une autre manière leurs intérêts commerciaux. Ainsi, lorsqu'un consul vénitien au Levant rapporte une avanie dont ont été victimes les marchands placés sous sa responsabilité et sollicite l'intervention de son bayle auprès de la Porte, il adresse certes à un diplomate une information qui est politique, mais dont l'utilité commerciale n'en est pas moins indiscutable³⁴. En reconstituant des chaînes épistolaires complètes, nous avons pu mettre en évidence les mêmes modes de fonctionnement pour l'institution consulaire française en Espagne, lesquels peuvent être résumés de la façon suivante³⁵ :



- 12 Dans de tels schémas de fonctionnement, l'information consulaire n'apparaît pas comme une fin en soi mais plutôt comme un instrument au service de la fonction plus générale de protection que les consuls exerçaient vis-à-vis des commerçants placés sous leur autorité. C'est à ce titre qu'il faut donc évaluer les services effectifs qu'elle rendait aux marchands. Il en est d'ailleurs de même lorsque les consuls communiquent des nouvelles sur les

épidémies à des institutions sanitaires ou sur les croisières ennemies à des autorités militaires³⁶ : même si ces informations ne sont pas à proprement parler « commerciales » et même si elles ne sont pas adressées directement à des marchands, elles leur sont indéniablement d'une très grande utilité, pour peu cependant qu'ils y aient accès.

- 13 Cette dernière remarque amène à envisager le dernier faux-semblant qui gêne l'appréciation globale de l'utilité que pouvaient avoir pour les marchands les informations que transmettaient les consuls et, plus généralement, les services dispensés par l'institution consulaire : l'inégal accès qu'y avaient les marchands. En effet, si le commerce en général tirait profit de l'action des consuls, il n'en demeure pas moins que tous les marchands n'étaient pas « logés à la même enseigne » et que certains bénéficiaient plus particulièrement des services et de la protection de leur consul. Ainsi le système de protection des négociants français de Cadix décrit ci-dessus bénéficiait prioritairement aux quelques gros exportateurs de métaux précieux, dont les préoccupations monopolisent la correspondance – et l'attention – de l'agent général de la Marine à Madrid³⁷, alors que la masse des artisans et petits boutiquiers français installés à Cadix ne sont pas considérés comme dignes de mériter la protection de leur consul³⁸. De la même façon, les études précises qui ont été menées sur la correspondance consulaire suédoise ou hollandaise ont montré que ces flux d'informations ne bénéficiaient pas indistinctement aux négociants des différentes places de ces deux États mais favorisaient au contraire les élites négociantes de Stockholm et d'Amsterdam qui étaient les mieux représentées dans les institutions avec lesquelles les consuls maintenaient leur correspondance (le Conseil du commerce et la Direction du commerce du Levant)³⁹. Les négociants marseillais, par le biais de la chambre de commerce de Marseille, jouissaient de ce même avantage en France, du moins pour toutes les informations provenant du Levant et de Barbarie. Ces distorsions et ces asymétries dans la répartition des bénéfices de l'action consulaire expliquent finalement les opinions contrastées qui s'expriment à son égard. Lorsqu'ils luttent contre la fraude ou les contrefaçons des draps languedociens au Levant, les consuls desservent les intérêts des négociants français installés localement qui s'y livrent – et provoquent par là même cette inimitié qui nourrit les cabales et les dénonciations –, mais ils protègent en revanche la réputation d'excellence de ces draps et servent donc les intérêts de tous ceux qui vivent en France de leur production et de leur exportation. Assez logiquement, l'institution consulaire française en Méditerranée sert donc en premier lieu les intérêts de ceux qui la financent : les gros négociants marseillais regroupés au sein de la chambre de commerce de la ville.

Conclusion

- 14 De tels constats tirés ici de l'analyse des bénéficiaires indirects de l'information consulaire pourraient aussi bien être formulés à propos des autres missions qu'exerçaient les consuls qui, elles aussi, pouvaient plus particulièrement être accaparées par certains milieux marchands donnés ou, au contraire, profiter de façon beaucoup plus diffuse à l'ensemble du monde marchand. Il en est ainsi du service de certification et d'expertise que proposaient les chancelleries consulaires – ce que les historiens appellent les services de « juridiction volontaire »⁴⁰ – ou, encore, de tout ce qui relève de la protection des intérêts des « absents ». Les usagers directs de ces services – ceux qui venaient demander l'enregistrement des actes en chancellerie – n'en étaient en effet pas les seuls bénéficiaires. Le constat d'une avarie, par exemple, profitait à tous les assureurs du

navire concerné, la mise sous séquestre des biens d'un négociant décédé à l'ensemble de ses ayants droit et la surveillance effectuée à l'encontre d'une société déclarée en faillite à ses créanciers. Or, même si de tels services n'étaient pas réservés au monde marchand, ils lui profitaient en premier lieu car les opérateurs du commerce à distance étaient souvent « absents » des lieux où se trouvaient leurs intérêts. Les travaux que Francesca Trivellato a récemment consacrés à l'usage que faisaient les Juifs sépharades des certifications formalisées dans les chancelleries consulaires françaises du Levant invitent encore à élargir la perspective et à prendre conscience de la multiplicité des acteurs qui tiraient plus ou moins directement profit de l'action des consuls, même lorsqu'ils n'étaient pas placés sous leur juridiction⁴¹. En participant à la diffusion d'une culture de la preuve écrite dans le monde méditerranéen, les consuls français auraient ainsi largement contribué, à leur insu d'une certaine façon, à l'essor des échanges entre les différentes provinces et communautés de la Méditerranée moderne. Replacée dans cette perspective large, l'utilité commerciale de la fonction consulaire ne semble ainsi plus faire le moindre doute.

NOTES

1. Arnaud Bartolomei, « De la utilidad comercial de los cónsules. Problemáticas y estado de la cuestión (Europa y el mundo mediterráneo, siglos XVII, XVIII y XIX) », dans Marcella Aglietti, Manuel Herreros Sánchez et Francisco Zamora Rodríguez (dir.), *Los cónsules de extranjeros en la Edad Moderna y a principios de la Edad Contemporánea*, Madrid, Ediciones Doce Calles, 2013, p. 247-258.
2. Leos Müller, *Consuls, Corsairs, and Commerce. The Swedish Consular Service and Long-distance Shipping, 1720-1815*, Uppsala, Uppsala Universitet, 2004 ; Tomoko Hashino, « The Importance of Consular Reports for the Export Growth of Japanese Silk Fabric Habutae in the late 19th Century », dans Jörg Ulbert et Lukjan Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires au XIX^e siècle. Consulship in the 19th Century. Die Welt der Konsulate im 19. Jahrhundert*, Hambourg, Dobu Verlag, 2010, p. 485-501.
3. Jean-François Labourdette, *La nation française à Lisbonne de 1669 à 1790. Entre colbertisme et libéralisme*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1988.
4. Catia Brilli, « La nación genovesa de Lisboa y sus consules en el último cuarto del siglo XVIII », dans Marcella Aglietti, Manuel Herreros Sánchez et Francisco Zamora Rodríguez (coord.), *Los cónsules de extranjeros...*, op. cit., p. 213-224 ; Klemens Kaps, « Entre el servicio estatal y los negocios transnacionales : el caso de Paolo Greppi, cónsul imperial en Cádiz (1774-1791) », dans *ibid.*, p. 25-236 ; Pierre-Yves Beaupaire et Silvia Marzagalli, « El consulado sueco en Marsella en el siglo XVIII : un cónsul, para que ? », *ibid.*, p. 81-94.
5. « Les consuls, figures de l'intermédiation marchande en Europe et dans le monde méditerranéen (XVII^e-XIX^e siècle) », Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine, 10-12 avril 2014.
6. Arnaud Bartolomei, Guillaume Calafat, Mathieu Grenet et Jörg Ulbert (dir.), *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVII^e-XIX^e siècle)*, Madrid, Casa de Velázquez - École française de Rome (à paraître).

7. Cité dans Géraud Poumarède, « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens : émergence et affirmation d'une institution nouvelle (XVI^e-XVIII^e siècles), dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne. L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1800)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 30.
8. Cité dans *ibid.*, p. 28.
9. *Ibid.*, p. 30.
10. *Ibid.*, p. 24.
11. Rudolf Agstner, « Du Levant au Ponant : le développement du service consulaire autrichien au XVIII^e siècle », dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire...*, *op. cit.*, p. 302.
12. Sur la dynamique et l'extension des réseaux consulaires en Méditerranée et dans le monde, voir Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire...*, *op. cit.*, et Jörg Ulbert et Lukjan Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires...*, *op. cit.*
13. Leos Müller, *Consuls, Corsairs, and Commerce...*, *op. cit.*
14. Tomoko Hashino, « The Importance of Consular Reports... », art. cit.
15. Albert Girard, *Le commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourgs*, Paris, De Boccard, 1932 ; Didier Ozanam, « La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle d'après un document inédit de 1777 », *Mélanges de la Casa de Velázquez*, n° 4, 1968, p. 259-348 ; Michel Zylberberg, *Une si douce domination. Les milieux d'affaires français et l'Espagne, vers 1780-1808*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1993.
16. Anne Mézin et Didier Ozanam, *Économie et négoce des Français dans l'Espagne de l'époque moderne. Instructions et mémoires officiels relatifs au commerce en Espagne de la gestion de Colbert (1669) au Pacte de famille (1761)*, Paris, Archives nationales, 2011.
17. Jean-François Labourdette, *La nation française à Lisbonne de 1699 à 1790, entre colbertisme et libéralisme*, Paris, EHESS, 1988.
18. Catia Brillì, « Mercaderes genoveses en el Cádiz del siglo XVIII. Crisis y reajuste de una simbiosis secular », dans Ana Crespo Solana (dir.), *Comunidades transnacionales. Colonias de mercaderes extranjeros en el Mundo Atlántico (1500-1830)*, Madrid, Ediciones Doce Calles, 2010, p. 83-102.
19. Óscar Recio Morales, « Las reformas carolinas y los comerciantes extranjeros en España : actitudes y respuestas de las "naciones" a la ofensiva regalista, 1759-1793 », *Hispania*, n° 240, 2012, p. 67-94.
20. Daniel Sabatier, « Les relations commerciales entre Marseille et la Crète dans la première moitié du XVIII^e siècle », dans Jean-Pierre Filippini, Louis Meignen, Claude Roure, Daniel Sabatier et Georges Stephanides, *Dossiers sur le commerce français en Méditerranée orientale au XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 1976 ; Jean-Pierre Farganel, « Négociants marseillais au Levant et dirigisme commercial : l'émergence d'une contestation nouvelle de l'autorité monarchique (1685-1789) », *Provence historique*, n° 183, 1996, p. 3-25 ; Amaury Faivre d'Arcier, *Les oubliés de la liberté. Négociants, consuls et missionnaires français au Levant pendant la Révolution (1784-1798)*, Paris et Bruxelles, Direction des Archives du ministère des Affaires étrangères - Peter Lang, 2007.
21. Jörg Ulbert, « Les services consulaires prussiens au XVIII^e siècle », dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire...*, *op. cit.*, p. 317-332.
22. Voir les différents exemples développés dans Jörg Ulbert et Lukjan Prijac (dir.), *Consuls et services consulaires...*, *op. cit.*
23. Catia Brillì, « La nación genovesa de Lisboa », art. cit.
24. Jörg Ulbert et Sylviane Llinares (dir.), *La liasse et la plume. Les bureaux du secrétariat d'État de la Marine sous l'Ancien Régime (1669-1792)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (à paraître). Pour

une synthèse récente sur l'information consulaire, voir Silvia Marzagalli (dir.), *Les consuls en Méditerranée, agents d'information, XVI^e-XX^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

25. Marc Belissa, « Le rôle des consuls français aux États-Unis dans la transmission de l'information économique (1776-1815) », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2008, p. 227-240.

26. Rudolf Agstner, « Du Levant au Ponant : le développement du service consulaire autrichien au XVIII^e siècle », dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire..., op. cit.*, p. 308.

27. Claire Lemerrier, « Statistique et "avis divers" : l'État, les chambres de commerce et l'information des commerçants (vers 1800 - vers 1845) », dans Dominique Margairaz et Philippe Minard (dir.), *L'information économique..., op. cit.*, p. 335-369.

28. Pierrick Pourchasse, « Les consulats, un service essentiel pour le monde négociant : une approche comparative entre la France et la Scandinavie », dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire..., op. cit.*, p. 205.

29. Mehdi Jerad (éd.), *La correspondance de Jean Antoine Molinari, consul suédois à Tunis (1764-1778)*, Tunis, Faculté des Sciences humaines et sociales de Tunis / Faculté de Lettres et des Sciences humaines de Sousse, 2015, p. 11.

30. *Ibid.*, p. 24.

31. Jörg Ulbert, « La dépêche consulaire française et son acheminement en Méditerranée sous Louis XIV (1661-1715) », dans Silvia Marzagalli (dir.), *Les consuls en Méditerranée..., op. cit.*, p. 31-58.

32. Arnaud Bartolomei et Vivien Faraut, « L'exploitation de la correspondance consulaire. Apports et enjeux d'un traitement quantitatif des données », dans Arnaud Bartolomei, Guillaume Calafat, Mathieu Grenet et Jörg Ulbert (dir.), *De l'utilité commerciale des consuls..., op. cit.*

33. Benoît Maréchaux, « Consuls vénitiens en Méditerranée orientale (1575-1645) », dans Marcella Aglietti, Manuel Herreros Sánchez et Francisco Zamora Rodríguez (coord.), *Los cónsules de extranjeros en la Edad Moderna..., op. cit.*, p. 145-158.

34. *Ibid.*, p. 155.

35. Arnaud Bartolomei, « Les relations entre les négociants français de Cadix et le pouvoir : comportements collectifs et stratégies individuelles (fin XVIII^e siècle) », dans Michel Bertrand et Jean-Philippe Priotti (dir.), *Circulations maritimes : l'Espagne et son empire (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 121.

36. Daniel Panzac, *Quarantaine et lazarets. L'Europe et la peste d'Orient (XVII^e-XX^e siècles)*, Aix-en-Provence, Édisud, 1986. Michel Fontenay, *La Méditerranée entre la Croix et le Croissant. Navigation, commerce, course et piraterie (XVI^e-XIX^e siècle)*, Paris, Classiques Garnier, 2010.

37. Arnaud Bartolomei, « Les relations entre les négociants français de Cadix et le pouvoir... », art. cit., p. 128.

38. Ainsi, en 1771, les autorités consulaires françaises en Espagne refusaient de reconnaître l'appartenance à la nation et à ses privilèges aux « petits boutiquiers français [...] à cause de la médiocrité de leur fortune et de leur commerce », cité dans Didier Ozanam, « La colonie française de Cadix au XVIII^e siècle », art. cit., p. 291.

39. Arnaud Bartolomei, « De la utilidad comercial de los cónsules... », art. cit., p. 257.

40. Jérôme Cras, « Une approche archivistique des consulats de la nation française : les actes de chancellerie consulaire sous l'Ancien Régime », dans Jörg Ulbert et Gérard Le Bouëdec (dir.), *La fonction consulaire..., op. cit.*, p. 51-84.

41. Francesca Trivellato, *The Familiarity of Strangers: the Sephardic Diaspora, Livorno and Cross-Cultural Trade in the Early Modern Period*, New Haven, Yale University Press, 2009 (paru en français sous le titre *Corail contre diamants : réseaux marchands, diaspora sépharade et commerce lointain, de la Méditerranée à l'océan Indien, XVIII^e siècle*, Paris, Seuil, 2016).

RÉSUMÉS

Les consuls furent-ils réellement utiles aux marchands ? À travers cette question, la présente contribution propose une recension critique de la littérature classique dédiée à l'étude de l'institution consulaire, ainsi que des nombreux travaux récents qui ont été consacrés aux fonctions commerciales des consuls. La question de la valeur commerciale des informations économiques collectées par les consuls est plus précisément abordée.

Were consuls really useful to merchants? Through this question, our paper presents a critical review of established literature dedicated to the consular institution, and of the many recent studies that have addressed the commercial functions of consuls. More specifically, the paper focuses on the commercial value of the economic information collated by consuls.

INDEX

Mots-clés : institution consulaire, commerce, information économique, historiographie

Keywords : consular institution, trade, economic information, historiography

AUTEUR

ARNAUD BARTOLOMEI

Pierre-Yves Beaurepaire est Professeur d'histoire moderne à l'Université Côte d'Azur et membre honoraire de l'Institut Universitaire de France. Spécialiste d'histoire culturelle, il a enseigné l'histoire de la Franc-maçonnerie à l'Université Libre de Bruxelles, à la San Francisco State University, à l'Université de Tôkyô ainsi qu'à l'Université de Tunis. Il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages parmi lesquels *L'Autre et le Frère. L'Etranger et la Franc-maçonnerie en France au XVIII^e siècle* (Honoré Champion, 1997), *L'Europe des francs-maçons XVIII^e-XXI^e siècle* (Belin, 2002), *Le mythe de l'Europe française. Diplomatie, culture et sociabilités au temps des Lumières* (Autrement, 2007), et l'*Atlas de la Révolution française. Circulations des hommes et des idées 1770-1804* avec Silvia Marzagalli (Autrement, 2010, 2^e éd. 2016). Il récemment a publié *La France des Lumières 1715-1789* dans la collection Histoire de France des éditions Belin (2011) et dirigé un *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie* (Armand Colin, 2014).

pybeaurepaire@gmail.com